

Image not found or type unknown



Quels tribunaux jugent les affaires civiles ?

Question / réponse publié le **05/08/2024**, vu **117 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Quels tribunaux jugent les affaires civiles ?

Les tribunaux judiciaires sont compétents pour juger les affaires civiles. Ils sont issus de la fusion, au 1er janvier 2020, des tribunaux de grande instance (TGI) et des tribunaux d'instance (ex-TI).

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/270132-quels-tribunaux-jugent-les-affaires-civiles>